

...aux considérations organisationnelles...

A la création, les activités du Coin Bleu seront transférées formellement de l'Association de la Croix-Bleue à la Fondation Le Coin Bleu, de manière transparente. Les éléments transférés concerneront notamment certains actifs (véhicules, mobilier, stocks des magasins) mais aussi les contrats des employés, les locaux, ainsi que tous les contrats avec des personnes placées par différents services partenaires. L'équipe de gestion opérationnelle et d'encadrement existante restera en place et sera fonctionnelle dès le début des activités dans la nouvelle structure. Un lien fort sera établi avec le conseil de Fondation qui sera impliqué de manière concrète dans la supervision et la conduite stratégique des activités déployées par la fondation.

...pour un projet centré sur l'humain

Dans notre politique et dans nos activités, nous voulons placer l'humain au cœur de notre développement. Le bien-être au travail constitue un puissant levier pour l'épanouissement de la personne, et des objectifs fixés par nos partenaires, tels que l'Office de l'Assurance-Invalidité du canton de Neuchâtel et de l'ODAS. Depuis sa création, le Coin Bleu mène une politique de développement des connaissances, mais aussi d'élargissement des compétences personnelles.

Vous pouvez participer et nous aider à concrétiser ce projet

- Par un apport en capital à la création de la fondation qui vous sera retourné si le projet ne se concrétise pas
- Par votre engagement au sein du conseil de Fondation en formation
- Par votre partage avec des personnes de votre réseau qui pourraient être motivées et intéressées par ce projet